

République Française  
Département de l'Aube  
Arrondissement de TROYES  
Commune de VULAINES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Vulaines

### SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 9 septembre 2020

Date d'affichage : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe ETCHETO, maire.

**Présents** : ATTOUG Martine, BENETON Bruno, DUFOUR Patrice, ETCHETO Philippe, FOURNILLON Dominique, GUARNERI Anthony, LABEYE Marie, LEGER Corinne.

**Absents non excusé** : RICHER David

**Absents excusés** : MATHIEU Luc,

**Représentés** : TOMA Pierrette

**Secrétaires** : MAIREL Elisabeth, MICALETTO Corinne

Le quorum est atteint,

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 19 h 13.

#### Création des postes pour agents administratifs

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer deux emplois permanents pour satisfaire au besoin de secrétariat, que celui-ci peut être assuré par deux agents cadre d'emploi : adjoint administratif et attaché.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, après en avoir délibéré,

- la création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'attaché à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020
- pour un temps non complet pour une durée de 8/35<sup>ème</sup> chacun
- pour chaque poste les heures complémentaires seront rémunérées

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

## Mise en place du RIFSEEP

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité.

### **Après avoir délibéré, le Conseil décide :**

- d'instaurer le R.I.F.S.E.E.P. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- de mettre en place l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées dans la délibération,
- de maintenir à titre individuel, aux fonctionnaires dont le régime indemnitaire se trouverait diminué du fait de la mise en place du RIFSEEP, le montant antérieur plus élevé de leur régime indemnitaire en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

## Renouvellement de la convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématérialisation

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter de la date de fin de la précédente convention, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe
- d'autoriser M. le Maire à signer les renouvellements de toutes les conventions existantes.

Mise aux voix : pour à l'unanimité

## Repas des aînés

Le Maire informe l'assemblée que le protocole sanitaire Covid, contraint énormément l'organisation du repas des aînés, en remplacement il est proposé d'offrir un colis pour l'ensemble des aînés âgés de plus de 65 ans.

**Le Conseil Municipal, DECIDE,** après en avoir délibéré,

- D'annuler l'organisation du repas des aînés pour l'année 2020
- D'offrir à chaque aîné âgé de plus de 65 ans
  - un colis d'une valeur de 23 € TTC pour les personnes seules
  - un colis d'une valeur de 30 € TTC pour les personnes en couple

Mise aux voix : pour à l'unanimité

## Cadeaux pour les nouveaux nés des habitants de Vulaines

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite offrir aux parents qui viennent d'avoir un enfant, un cadeau de bienvenue pour le nouveau-né.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

### **DECIDE,**

A l'unanimité d'offrir pour les nouveau-nés un bon d'achat à la pharmacie d'Aix en Othe pour la naissance d'un enfant sur la commune d'un montant de 30 euros.

Dit que les crédits nécessaires sont portés au budget

Mise aux voix : pour à l'unanimité

## Heures complémentaires

Monsieur le Maire, propose la rémunération des heures complémentaires pour l'ensemble des agents de la commune.

Considérant que le personnel de la commune de Vulaines peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail sur la demande du maire,

Considérant que la collectivité a la possibilité de majorer les heures complémentaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

### **DECIDE**

La majoration des heures complémentaires instituée par référence au décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 au profit de l'ensemble du personnel.

Les agents titulaires et contractuels à temps non complet peuvent être autorisés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire. Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal par semaine. Les heures effectuées au-delà du temps légal par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires.

Ne donneront lieu à indemnisation que les heures effectivement réalisées et non récupérées.

Le taux de majoration des heures complémentaires est

- de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies **dans la limite du dixième** des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet
- et de 25 % pour les heures suivantes dans la limite de la durée légale de travail (35h).

Le paiement des heures complémentaires se fera sur production par le Maire d'un état mensuel nominatif constatant le nombre d'heures à payer ou à récupérer par l'agent.

## Questions diverses

### - **Travaux salle des fêtes,**

Le Maire expose la difficulté d'obtenir des devis de peinture, un rendez-vous est pris pour les jours prochains. Il donne les montants des devis qui ont été reçu en mairie à ce jour.

Selon les devis, un écart d'environ 5000 € est constaté entre l'installation des radiateurs électrique et la pose de climatisation réversible. Le Conseil Municipal décide d'opter pour la pose de climatisation réversible. Le choix de l'installateur sera fait par délibération lors du prochain Conseil Municipal.

### - **Travaux Mairie,**

Le chauffage de la mairie, est obsolète, des devis ont été demandés. L'installation de la climatisation dans le secrétariat de la mairie est adoptée ainsi que l'installation de radiateurs électriques dans les autres pièces. Le choix de l'installateur sera fait par délibération lors du prochain Conseil municipal.

### - **Travaux rue de l'ancien moulin :**

Les travaux commencent jeudi 17 septembre 2020

### - **Thémistocles :**

Le Maire fait lecture de la lettre envoyée par l'association « Thémistocles » concernant les observations concernant l'usine Artemise.

### - **Marche verte,**

Le Maire explique que l'association de Fontvannes passe dans les communes pour ramasser les déchets, lors d'une marche verte, et demande qui accepterait de participer à cette marche le 18 octobre 2020. Le Conseil accepte de participer.

### - **Fuite dans la cave de la Mairie :**

250 m<sup>3</sup> de consommation dûs à la fuite.

### - **SDEA :**

Le Maire informe qu'il a repris contact avec le SDEA pour remettre en état de fonctionnement les panneaux de relevé de vitesse

### - **Eclairage publique :**

Il est possible de programmer les lumières, les programmeurs sont déjà dans les lampadaires, il suffit de faire les réglages, le coût serait de 20 € par horloge.

### - **Employé communal :**

Madame Léger propose que l'employé communal soit bénéficiaire soit d'une prime s'il peut bénéficier du RIFSEEP, en fonction de son contrat, ou bien de chèque cadeau si ce n'est pas possible.

### - **Questions des administrés transmises par le 1<sup>er</sup> adjoint :**

Des administrés demandent s'il est possible d'avoir une remorque ou benne pour le ramassage de déchets verts ? Il est proposé que les administrés souhaitant le ramassage de leurs déchets, prennent contact avec le secrétariat de la Mairie.

Mr Beneton demande à quel moment seront lasurés les bancs du parc, croix et autres à l'église ? La date retenue est le samedi 26 septembre 2020, en cas de manque de temps le samedi 3 octobre 2020 a été également retenu.

Les pommiers du verger communal sont plein de fruits, les administrés souhaitant des pommes peuvent s'inscrire en mairie.

Concernant le fleurissement de la Commune, il serait souhaitable que des plantes vivaces et demandant peu d'arrosage soient plantées.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 00.

**Fait à VULAINES, les jours, mois et an susdits**

Le maire,

Philippe ETCHETO

